
*GRUPE D'ÉCHANGE SUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA COMMUNE DE
MORVELLES*

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 7.11.2023

Participants :

Elus municipaux:

T. Le Bihan, Le Maire

J. Rafflin, Conseillère déléguée aux affaires scolaires

Représentants de Parents élus :

Ecole maternelle Chesnaye :

M. Hirel

Mme Laurent,

Ecole élémentaire Chesnaye :

Mme Sadowsky,

M. Margottin

Ecole maternelle du Gretay :

M. Roche

M. Liebert (suppléant)

Personnel municipal :

D. Mahé, Directrice du Pôle Education Enfance Jeunesse

P. Vittadello, responsable du service Enfance Jeunesse

S. Blandin, coordinatrice périscolaire Chesnaye

B. Sauvage, coordinateur périscolaire du Gretay

R. Le Bourhis, responsable du service de restauration scolaire

Personnes excusées :

C. Clément, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

ORDRE DU JOUR

- **Point sur le gouter en élémentaire**
- **Abords des écoles – zone sans voitures**
- **Enfants malades - Justificatifs requis**
- **Retour sur les nouvelles dispositions prises à la rentrée**

1/ Point sur le gouter en élémentaire

Pour l'école élémentaire La Chesnaye, nous avons reçu une demande d'un parent concernant le goûter du périscolaire. Sans remettre en question tous les avantages déjà actés de ce goûter (en tant que représentants, nous sommes favorables à son maintien), nous souhaiterions aborder ce sujet sous cet angle : Quelle est la communication faite aux familles sur ce dispositif ? Quelle est son évaluation auprès des usagers (en termes de tarif, quantité, qualité)

La communication sur ce nouveau dispositif a été réalisée dans différents supports : CR de la réunion du 6 juin dernier, règlement intérieur, guide périscolaire.

Il est vrai cependant que les gouters ne font pas l'objet de communication spécifique à l'image des menus. Il est donc proposé qu'au même titre des repas du midi, les gouters soient communiqués aux familles et aux enfants.

Pour mémoire, les gouters ont été volontairement voulu simples à mettre en œuvre et sain, d'où une proposition essentiellement à base de pain. Certains enfants ont exprimé une certaine lassitude.

Il est donc proposé de travailler sur la diversité de l'offre tout en restant dans l'esprit d'origine :

- Proposer différents types de pains
- Proposer des gâteaux maison le vendredi soir
- Proposer du fromage

Le cout du gouter avait été estimé à 80 cts. Ce cout va être affiné par la suite avec la mise en place effective. Le gouter est facturé aux familles entre 0.16 cts et 0.40 cts / jour.

2/ Abords des écoles – zone sans voitures

Question : Le maire avait abordé le développement d'une zone sans voiture autour de l'école, nous souhaitons savoir comment les parents pourraient être inclus dans cette réflexion.

Lors de la réunion de juin dernier, la question de la sécurité aux abords des écoles avait été abordé. L'un des solutions en vue de pacifier les abords des écoles serait la mise en place d'un périmètre sans voiture 100 à 200 mètres.

A ce jour, la volonté politique est de développer les mobilités douces (pistes cyclables, chaussidou...). Le projet d'un périmètre sans voiture n'est pas à l'ordre du jour pour le groupe scolaire de la Chesnaye mais si les représentants d'élèves souhaitent qu'il soit réfléchi et travaillé, Monsieur Le Maire invite les représentants d'élèves à lui adresser un courrier en ce sens.

Eventuellement, il peut être proposer de fermer la rue devant l'entrée de l'école maternelle afin d'inciter les parents à se garer plus loin.

3/ Enfants malades - Justificatifs requis

Question : Est-il possible de supprimer le justificatif obligatoire d'un médecin en cas d'absence d'un élève ? A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes, comme Le Rheu, où ce dispositif a été abandonné, le responsable de site pourrait vérifier auprès de l'équipe éducative si l'enfant était bien absent ; car beaucoup de petites maladies ne nécessitent pas forcément de consulter le médecin.

Le règlement intérieur des services périscolaires prévoit qu'un justificatif médical soit fourni pour justifier de l'absence de l'enfant.

Techniquement, cela semble possible d'assouplir le système en mettant en place une transmission d'information entre l'école et le périscolaire. Les services vont se rapprocher des directions d'école pour étudier comment cette transmission d'information en cas d'absence pour maladie peut s'effectuer.

En revanche, cela ne doit pas empêcher le parent d'informer le périscolaire avant un horaire à définir (9h ?).

4/ Retour sur les nouvelles dispositions prises à la rentrée

Départ libre à 17h30 pour les maternelles.

Les parents sont satisfaits de ce changement.

Pour les services, cela implique beaucoup d'aller et venue pour les agents qui sont moins disponibles pour les animations, ce qui peut être frustrant pour un animateur.

En maternelle Gretay, des ateliers sont proposés pour les grandes sections sur différents thèmes. De même que les élémentaires vont venir en maternelle pour proposer des temps d'activité.

A la maternelle Chesnaye, des activités vont être proposées aux enfants de maternelle en lien avec le périscolaire élémentaire.

Horaires atypiques :

Deux demandes à ce jour ont été formulées dont une seule famille entrant dans les critères.

L'accueil du matin :

Très peu de familles concernées par le créneau 8h15-8h20 donc pas suffisamment de recul.

Quid de l'application Portail Famille ?

L'application existe toujours mais n'est plus développée. Les familles ont plutôt été invitées à passer par le portail familles directement avec un raccourci à créer sur leur écran.

PROCHAINE REUNION LE JEUDI 15 FEVRIER A 18H15